



L'ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Position de l'ADC sur L'accès aux soins buccodentaires pour les Canadiens

Alors qu'un programme d'hygiène quotidien incluant le brossage des dents et l'utilisation de la soie dentaire est un aspect important d'une bonne santé buccodentaire, un accès équitable à des soins dentaires professionnels pour *tous* les Canadiens est essentiel pour **le diagnostic, la prévention et le traitement** des maladies et assurer ainsi une bonne santé buccodentaire et un bon état de santé général.

Selon le bulletin de santé buccodentaire établi par Santé Canada (Enquête canadienne sur les mesures de la santé de 2010), la plupart des Canadiens ont accès à des soins dentaires professionnels et ont ainsi une bonne santé buccodentaire. Cette enquête et les résultats de recherche connexes révèlent par ailleurs que les Canadiens qui n'ont pas accès à des soins dentaires sur une base régulière ont une piètre santé buccodentaire. Et bien que ces Canadiens ne représentent qu'une minorité, ces groupes ont besoin que la profession dentaire milite en leur nom, en faveur d'une amélioration de l'accès aux soins. Cette minorité pour qui l'accès aux soins est un problème connu est constituée des groupes suivants : **personnes âgées, populations à faible revenu, personnes ayant des besoins particuliers, enfants et peuples autochtones.**

Le Canada a l'un des meilleurs systèmes de prestation de soins buccodentaires au monde. Les soins sont principalement dispensés en cabinets privés. Cependant, les Canadiens n'ont pas tous accès à des cabinets dentaires. Il importe d'explorer d'autres modèles de prestation des soins buccodentaires pour réduire ces iniquités.

Les solutions aux problèmes d'accès aux soins buccodentaires sont complexes et on ne peut s'attendre à ce qu'un organisme gouvernemental, une organisation ou une collectivité puisse, isolément, régler les disparités qui existent entre certains groupes de Canadiens sur le plan de la santé buccodentaire. L'ADC croit qu'il est possible d'élargir l'accès aux soins buccodentaires en créant des partenariats entre la profession dentaire, les autres professions de la santé, les gouvernements fédéral et provinciaux, les programmes provinciaux et municipaux de santé publique dentaire et les organismes communautaires non gouvernementaux. L'instauration d'une démarche coopérative entre les intervenants pouvant contribuer à aplanir les obstacles qui nuisent à un accès équitable aux soins buccodentaires permettra d'assurer une bonne santé buccodentaire et un bon état de santé général pour tous les Canadiens.

En sa qualité de porte-parole des principaux fournisseurs de soins buccodentaires, l'ADC recommande l'élaboration d'un plan d'action national pour réduire les obstacles qui nuisent à l'accès aux soins buccodentaires. Ce plan d'action devrait inclure les buts et principes suivants :

1. La santé buccodentaire fait partie intégrante de l'état de santé en général.

2. Tous les Canadiens ont droit à une bonne santé buccodentaire.
3. La carie dentaire est une maladie chronique évitable.
4. Une démarche coopérative doit s'établir entre les fournisseurs de soins buccodentaires, les fournisseurs de soins médicaux et les autres fournisseurs de soins, les ministères fédéral et provinciaux de la santé et les enseignants.
5. En leur qualité de spécialistes de la santé buccodentaire au Canada, les dentistes jouent un rôle déterminant dans la planification et la mise en œuvre des recommandations et des initiatives visant à prévenir et à prendre en charge les problèmes buccodentaires.
6. Il faut établir de nouvelles normes obligatoires minimales pour régir les programmes canadiens de santé publique dentaire et allouer des ressources suffisantes pour atteindre ces normes.
7. D'autres modèles de prestation des soins ou de financement doivent être examinés afin d'atténuer les inégalités dans l'accès aux soins.

Pour des renseignements détaillés sur le texte ci-dessus, veuillez lire l'exposé de position de l'ADC sur l'accès aux soins buccodentaires.

*Version anglaise approuvée
Conseil d'administration de l'ADC
Mai 2010*